

Demande de dispense du prélèvement obligatoire à titre d'acompte sur l'impôt sur les revenus perçus en 2018

Retourner un exemplaire par courrier ou mail (support@bolden.fr) avant le 30/11/2017

Je soussigné(e) :

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom de famille :

Prénoms :

Nom marital :

Situation familiale :

Date de naissance : __ / __ / ____

Lieu de naissance (ville, département, pays) :

Adresse de résidence fiscale

Rue :

Code postal :

Commune :

donne à Bolden SAS et Bolden IFP instruction de ne pas réaliser de prélèvement au taux de 24% sur les intérêts, de toute nature, perçus des prêts réalisés au travers de Bolden SAS et Bolden IFP. En cas d'imposition commune, la dispense sera valable sous réserve d'une demande identique formulée par la personne avec laquelle je suis soumise à imposition commune.

J'atteste sur l'honneur et sous mon entière responsabilité que mon revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition de l'année 2016, pour le foyer fiscal auquel j'appartenais, est inférieur au montant fixé par l'article 125 A du Code Général des Impôts¹.

J'ai connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse déclaration, et que j'encours une amende² de 10% des montants des prélèvements obligatoires faisant l'objet d'une dispense en cas de demande irrégulière. J'ai été informé que la présente demande de dispense devra être renouvelée chaque année, dans l'hypothèse où les seuils seraient toujours respectés.

Fait en deux exemplaires à, le __ / __ / ____

Signature :

¹Ce montant est fixé, pour l'année 2015, à 25 000 € pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves, et à 50 000 € pour les personnes soumises à imposition commune.

²Le cas échéant, cette amende est recouvrée par l'administration fiscale française sans recours possible contre Bolden SAS.